

LE PÈRE PEINARD

Réflexes

HEBDOMADAIRES
d'un

GNIAFF



| | | | | |
|-----------------------|---------------------------|---|-------------------------|------------------------|
| ABONNEMENTS France | Un an 6 | RÉDACTION & ADMINISTRATION 15, Rue Lavieuville (Montmartre), Paris | ABONNEMENTS Etranger | Un an 8 |
| | Six mois 3 | | | Six mois 4 |
| | Trois mois 1 50 | | | Trois mois 2 |

PARLONS DES OUBLIÉS AU BAGNE

MONOD, unique malfaiteur associé de Dijon,
MEUNIER, CHEVRY, PHILIPPE, malfaiteurs d'Angers,
BURY, relégué pour délit de parole, en réunion publique à Tourcoing,
VAUTIER et LARDAUX, malfaiteurs de Laon,
LIARD-COURTOIS et LORION-GIRIER



Salaison de Zola

Zola a été bougrement salé, nom de dieu !
Les chats-fourrés lui ont administré la forte dose : un an !

Du coup, le peu d'illusions qu'il gardait sur les juges, les jurés et tout le sacré mic-mac justiciard a dû s'évanouir comme rosée au soleil.

Il y a trois semaines, Zola nous parlait des jurés comme étant « la plus haute expression de la conscience nationale... »

On l'en foutra de la « conscience »... au bout d'une fourche !

Et d'abord, je ne vois pas bien la gueule de cet animal : la conscience nationale !

Dans mon existence, j'ai visité pas mal de baraques, tant à la foire aux pains d'épices qu'à la fête de Montmartre. J'y ai vu de tout : des crocodiles plus ou moins empaillés, des

veaux à trois ou quatre têtes, des serpents boa presque aussi longs que la tour Eiffel, des sauvages qui bouffaient des tessons de bouteille, faute de biftecks, etc., etc... J'y ai vu de tout, hormis des consciences nationales.

Zola s'imaginait-il dégouter dans cette grande baraque qu'est le Palais d'Injustice ? Je t'en fous ! Pas plus là qu'ailleurs cet animal n'y fréquente.

Et il est introuvable pour la simple raison qu'il est aussi imaginaire que les loups-garous et Belzébuth.

Il est d'ailleurs de même famille.

De même que les parents fichent le trac aux gosses en leur jacassant de Croquemitaine, de même, les chameaucrates embistrouillent ce grand enfant qu'est le populo avec cet hippogriffe : la conscience nationale.

C'est cette femelle qui est chargée de bouffer à la croque-sel les bons bougres qui n'ont pas l'échine souple et ne s'agenouillent pas devant les puissants.

Que Zola ait coupé dans l'existence de cette bête venimeuse, passe encore.

Mais, nom d'une pipe, ce qui me défrise bougrement c'est que Jaurès semble partager cette illusion : lui aussi a fait appel à la « conscience nationale » et a affirmé que ça

loge dans les doigts de pied ou les boyaux de la tête de douze jurés.

Voilà qui n'est foutre pas fort !
Décidément, plus on va et plus un socialo ressemble au premier pompier venu.

Il n'y a qu'à savoir comment se recrute un jury pour être fixé.

Voici : tous les ans, le procureur de la Raie publique, le préfet et quelques autres birbes du même tonneau dressent une liste des bourgeois les mieux pensants, en ayant soin de foutre au rancard tous ceux qui pourraient avoir des idées un tantinet subversives. Puis, avant chaque cour d'assises, on puise dans cette tialée trente-six types qui doivent fonctionner toute la session et, avant chaque procès, sur les trente-six on en tire douze au sort. Ces douze sont messieurs les bons !

Que représentent ces douze ?
Pas grand chose... pour ne pas dire rien !

Ils agissent suivant leurs intérêts, leurs passions, leur santé corporelle... et subissent gentiment la pression gouvernementale.

Il faut être bougrement poire pour supposer qu'il en puisse être autrement.

Ce que j'en dis est pour faire comprendre aux bons bougres que la conscience nationale, supposée concentrée dans le jury, est une balançoire, au même titre que tous les

attrape-nigauds que nous servent les jean-foutre de la haute.

Un verdict du jury n'est jamais une expression de justice... Ça peut pourtant arriver! Mais, même alors, il n'en faut pas conclure que la justice a parlé... Ça s'est trouvé comme ça — et voilà tout!

La vraie justice est muette : elle ne prononce jamais de verdict!

Voilà ce qu'il faut se fourrer dans le citron, nom de dieu : il faut bien nous convaincre que du moment qu'il y a jugerie, la justice est de sortie!

PARLONS DES OUBLIÉS AU BAGNE

La condamnation de Zola sort de leurs gonds une kyrielle de bons bougres qui, jusqu'ici, ne s'étaient pas aperçus que les chats-fourrés sont de sacrés nom de dieu d'animaux.

Ils acceptaient les jugements comme argent comptant et s'en méfiaient moins que de la fausse-monnaie.

La salaison de Zola n'aurait-elle d'autre résultat que de leur avoir foutu la puce à l'oreille qu'on serait en cas de sortir le vieux proverbe : « A quelq' chose, malheur est bon! »

Turellement, c'est enquinant pour Zola d'avoir récolté un an de bloc. Il sera, il est vrai, soumis au régime Pélasgien et, comme il a de l'oselle, il pourra beurrer ses épinards... N'importe, c'est tout de même canulant!

Mais enfin, si sa condamnation était, pour la trifouillée de bougres dont je jaspine, quelque chose de kif-kif à l'opération de la cataracte et leur ouvrait toutes grandes les lucarnes, il y aurait du bon.

Il m'est donc avis que, puisque les justiciards passent à la trique, l'occase est chouette pour prouver aux rouspéteurs que la vacherie des chats-fourrés est une garce de maladie endémique et que, les écorcherait-on vifs, il n'y a pas mèche de les en guérir.

Pour cela, sans aller chercher midi à quatorze heures, il suffit de démontrer que ce n'est pas d'aujourd'hui — mais depuis toujours! — que les enjuponnés rendent, non la justice (ce qui est impossible) mais simplement des verdicts.

Il me suffira de passer une petite revue des abominables condamnations administrées ces dernières années à des bons fieux dont tout le crime a été de souhaiter que la table soit mise pour tous. Condamnations abominables qui n'ont pas déridé l'océan populaire!... Tout bêtement parce qu'elles tombaient sur le râble de prolos, — et qu'un prolo de plus ou de moins, ça ne tire pas à conséquence.

Justement, ces jours-ci, Pierre Vaux, oubliant qu'il est député a, en sa qualité de fils d'un père mort au bagne, parlé d'un pauvre fieu

MONOD

qui moisit à Cayenne.

Après Pierre Vaux, dans l'Eclair, Montorgueil a donné un coup de gueule en sa faveur; mais, mal tuyauté, il n'a pas dit tout ce qu'il y a de véritablement scélérat dans la condamnation du malheureux : Monod ne fut pas condamné pour délit de presse, en vertu de la loi scélérate de juin 1894, il fut condamné pour association de malfaiteurs, avec la loi de décembre 1893.

Et ce qu'il y a de pyramidal, c'est qu'il était associé tout seul!

Oui, les juges ont considéré qu'à lui tout seul il suffisait à former une association de malfaiteurs.

D'ailleurs, voici les faits :

Le 25 juin 1894, Monod et un louche personnage, Quesnel, étaient attablés chez un mastroquet. Le Quesnel déblatérât violemment contre Pierre et Paul, approuvant les actes de l'un, blâmant ceux de l'autre, faisant des prédictions plus ou moins sinistres et ne s'interrompant que pour avaler une gorgée de verte.

On venait d'apprendre à Dijon la mort de Carnot...

Monod, un bon fieu, mais pas très finaud, écoutait le braillard avec béatitude; il était trop charmé pour l'interrompre.

Enfin, après deux bonnes heures de pose dans cet abreuvoir ils se quittèrent.

Arrivé chez lui, Monod trouva un agent qui le pria de se rendre chez le commissaire du quartier. Là, on lui annonça qu'il était mis en état d'arrestation pour « apologie de faits qualifiés crimes ». Le pauvre naïf jura qu'il n'avait rien

dit; on ne tint aucun compte de ses protestations; il fut incarcéré.

Quesnel était arrêté le soir même. Voilà les faits dans leur exactitude; ils se sont naturellement amplifiés dans l'acte d'accusation.

Le premier tableau se passe dans un café : D'abord, Monod déclare que puisque Carnot est mort, il va se saouler... Ça c'est l'apologie de faits qualifiés crimes!

Deux soldats sont à une table voisine; ils se scandalisent des propos que l'acte d'accusation prête à Monod... Voilà pour la provocation des militaires à la désobéissance!

Et l'association de malfaiteurs? Ici on arrive au sublime de l'odieux :

« Monod est depuis plusieurs années considéré à bon droit comme l'organisateur et le chef des groupes anarchistes. Jusqu'au jour où la loi du 19 décembre 1893 a prévu et puni de pareilles affiliations il ne cachait nullement le rôle joué par lui... En novembre 1893, il avait fondé, de concert avec un nommé Hinaut, un journal, la *Mistoufle*... Dans une photographie qui a été longtemps exposée dans la vitrine de Monod, Monod soutient un tableau où se trouvent écrits ces mots : « Ni Dieu, ni maître! La propriété c'est le vol! A bas les frontières! »

Un exemplaire de cette photographie a été découvert au domicile d'Emie Henry...

Ces faits se placent à une époque antérieure à la loi du 19 décembre 1893 et ne pourraient servir de base juridique à la poursuite; mais il est établi que depuis cette date la situation, en ce qui concerne Monod, ne s'est pas modifiée. Il a continué à être tous les jours en relations étroites avec les anarchistes militants de Dijon, ne cessant d'exposer, dans les cafés qu'il fréquentait, ses théories subversives et continuant à recevoir les journaux fondés en France ou à l'étranger pour les soutenir... »

Plus rien! Cette ragougnasse a suffi à douze bourgeois, pour déclarer le pauvre Monod coupable de faire partie d'une association de malfaiteurs.

Au moins, lui a-t-on montré ses associés? Non! On l'a condamné tout seul! On a reconnu qu'à lui, à lui seul, il formait une association de malfaiteurs.

Et le malheureux a ramassé cinq ans de travaux forcés et la relégation. Ce qui, dépouillé du jésuitisme légal signifie : le bagne à perpétuité.

Un mot du fameux Quesnel, son co-accusé. — ceci pour bien prouver que Monod est une victime dans toute l'acception du terme. L'avocat de cet accusé, M^e Jacquier, fit à l'audience la déclaration suivante, que son client ne désavoua ni sur le moment, ni plus tard :

« Vous dites, monsieur l'avocat général, que mon client est un dangereux anarchiste. Mais regardez donc à telle cote du dossier, vous y trouverez une note de M. Agnel, commissaire de police à Lyon affirmant avoir donné de l'argent à Quesnel pour l'avoir aidé à arrêter un compagnon, et avoir entamé des relations avec lui pour le faire entrer dans la police de sûreté politique. Quesnel n'a point refusé ces offres; il a demandé à consulter sa famille. Mais celle-ci, riche à 250,000 francs, jugeant sans doute peu honorable la profession d'agent de la sûreté l'a engagé à refuser. »

Les « états de service » de ce Quesnel — réjection d'un ancien magistrat bonapartiste — n'apitoierent pas le jury; il ramassa trois ans de prison...

Avis à ceux que les offres d'un Puybaraud pourraient séduire : être de la police n'est pas un vaccin contre les condamnations.

Je crois qu'il est inutile d'insister davantage : les vagues propos prêtés à Monod furent tenus par Quesnel et Monod est — réellement — sa victime!

A d'autres, maintenant! Parlons des MALFAITEURS D'ANGERS

qui furent condamnés à la fin de mai 1894 et qui eurent l'étreinte de la loi contre les associations de malfaiteurs de décembre 93.

Sur une quarantaine de prolos arrêtés à l'aveuglette, les juges en gardèrent six à qui ils reprochèrent une « entente » équivalant à une association de malfaiteurs; deux, furent condamnés sans circonstances atténuantes; deux avec ces circonstances et les deux autres acquittés.

Meunier fut condamné à sept ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

Chevry à cinq ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction.

Fouquat à deux ans de prison.

Philippe à cinq ans de prison, avec application de la loi Béranger.

Il faudrait lire l'acte d'accusation au complet! Il y a de quoi soulever l'indignation du plus jemenfouiste, tellement sont sottés et vagues les accusations formulées. Faut de place, contentions-nous de relever les faits — si on peut appeler ça des faits! — qui entraînent de si terribles condamnations.

Une des plus grosses charges, sur laquelle le Laubardemont angevin revient plusieurs fois, est l'organisation d'une soirée familiale où on chanta, dans et prononça de violents discours... Tellement violents que le commissaire de police présent ne pipa pas mot et qu'aucun des orateurs ne fut poursuivi. Cette soirée familiale eut lieu le 15 novembre 1893, à Angers — deux mois avant la loi de décembre! Eh bien, cette réunion, tenue antérieurement à la loi, dont aucun orateur ou chanteur n'a été embêté pour délit de parole — c'est cette réunion qui est devenue la pierre angulaire de « l'association de malfaiteurs ».

A Philippe, l'acte d'accusation reproche particulièrement d'avoir loué le local où se tint cette soirée familiale. Quand j'aurai ajouté qu'on lui reproche aussi d'avoir été le destinataire d'un paquet de placards venant de Londres (qu'il n'a jamais reçus puisqu'ils ont été saisis à la poste le 15 février), j'aurai dit tout ce qu'il y a contre lui.

Cela a été suffisant pour lui administrer cinq ans de prison! Il est vrai que grâce à ses « bons antécédents » on l'a laissé provisoirement en liberté, avec la crainte continue d'être expédié dans une maison centrale le jour qu'il plaira aux enjuponnés.

A Chevry on reproche de l'avoir vu sortir de chez Philippe le 22 décembre... Arrêté une heure ou deux après, on trouva dans ses poches des placards anarchistes, et comme il portait un pot à colle, on en déduisit l'association de malfaiteurs... Oh mais! pas toute de suite. Remis en liberté, Chevry ne fut arrêté définitivement que deux mois après.

« Aucun fait, dit l'acte d'accusation, n'a été relevé contre lui depuis le 22 décembre dernier; mais il est certain qu'il était un des habitués des réunions tenues chez Philippe et qu'il a cherché à faire à Angers et à Trélatz, de la propagande anarchiste. »

Et voilà! Pour octroyer à un homme cinq ans de travaux forcés, il n'en a pas fallu davantage! A Meunier on reproche son activité au cours d'une grève de tisseurs, survenue dans l'été de 1893; puis aussi d'avoir fait, de Limoges à Brest, une trop grosse série de conférences.

Mais le vrai motif qui l'a fait impliquer dans le procès, c'est une lettre insignifiante qu'il a commise le crime impardonnable d'écrire, le 29 décembre, à l'occasion du nouvel an, à l'un des accusés acquittés (à Mercier). Dans cette lettre, Meunier racontait incidemment qu'une soirée familiale préparée à Brest avait raté, le propriétaire ayant refusé la salle.

Juges et jurés ont naturellement conclu que dire deux mots d'une soirée familiale ratée, dans une lettre de bonne année, est la caractéristique d'une association de malfaiteurs.

« D'ailleurs, ajoute l'acte d'accusation, la correspondance saisie au domicile de ses parents le représente comme un esprit mauvais, dévoyé, ennemi par principe de toute autorité, dénué de sens moral, imbu des idées les plus fausses sur tout ce qui touche à l'organisation de la famille et de la société... »

A quoi bon chercher plus loin? « Avoir des idées fausses sur la famille et la société... » y a pas à tortiller : ça vaut le bagne!

Voilà, brièvement résumé, tout l'acte d'accusation, en ce qui concerne Meunier et Chevry qui sont toujours à Cayenne et Philippe pour qui, ces dernières semaines, les juges de Lille viennent de rendre définitifs ses cinq ans de prison.

Au cours des débats défila une procession de roussins débitant des balourdises : l'un des accusés avait été aperçu dans une réunion publique, un autre avait été entendu chantant des refrains révolutionnaires, celui-ci avait dans sa chambre, collées aux murs, des images subversives...

Et, monstruosité sans pareille! C'est sur un tel échafaudage d'inepties que des hommes ont été envoyés au bagne.

Ah! elle est chouette la république bourgeoise! Elle peut faire des pelits tant qu'elle voudra, c'est pas les peuples d'Europe qui en retiendront.

Mais bon dieu, sous Badingue il ne se passait

pas pires horreurs ! Quand, en 1850, on empaqueta Ranc pour Lambessa, il avait à son actif des habiotes plus sérieuses que les fadaises rapprochées aux malfaiteurs d'Angers.

Avant de passer à d'autres victimes, un dernier mot sur

PHILIPPE

Vu ses « bons antécédents » — qui avaient d'ailleurs motivé sa condamnation — car l'avocat bêcheur avait eu soin de faire remarquer aux jurés que l'accusé était d'autant plus dangereux qu'il était estimé de tous, il avait attrapé la loi Bérenger. Les cinq ans de prison avaient donc été suspendus... jusqu'à la moindre peccadille.

Malgré cette continuelle menace, au lieu de rentrer dans sa coquille, kif-kif un escargot foireux, Philippe n'en continua pas moins, avec bougrement de brio, à répandre ses idées et, pendant trois ans et demi, il réussit à naviguer sans anicroches au travers des traquenards légaux.

Et ce, jusqu'au jour où, à Roubaix, il fut poursuivi pour diffamation, en sa qualité de gérant de LA CRAVACHE, par Wibaux-Florin, un grand exploitateur de la région. Habituellement, les procès en diffamation se bouclent par une amende administrée au diffamateur.

Pour Philippe, il n'en fut pas ainsi : avec un cynisme carabiné l'avocat bêcheur de Lille réclama de la prison et il insista bougrement, en faisant remarquer aux chats-fourrés du comptoir que cette prison rendrait définitive la condamnation à cinq ans prononcée à Angers contre le copain et dont l'application avait été suspendue.

Les juges ne se rebellèrent pas, — turlélement ! — à la malpropre besogne et ils administrèrent à Philippe un mois de clou... Ce qui, en réalité, se solda par cinq ans et un mois de prison.

—o—

Les juges de Lille ont d'ailleurs bonne réputation... C'est eux qui, en décembre 1894, envoyèrent au bagne

PAUL BURY

pour un discours en réunion publique.

Dans une réunion, donnée par Guesde à Tourcoing, en octobre 1894, le pauvre gas prit la parole et le commissaire de police ayant relevé dans son pallas une quantité de délits, le fit arrêter à la descente de la tribune.

En décembre 1894, le tribunal correctionnel de Lille prononça sur son sort.

La loi scélératesse que les politiciens bavent être inapplicable lui fut appliquée : on lui administra treize mois de prison et la relégation.

Dans son réquisitoire, l'avocat général, ne sachant quels mensonges inventer, eut le culot d'affirmer que la mère de Bury, heureuse d'être débarrassée de son fils, le verrait reléguer avec plaisir.

La pauvre mère n'a cessé de protester contre ce monstrueux mensonge !

Elle a frappé à toutes les portes, elle a écrit aux ministres, au Tanneur National, elle a entre autres supplié le sénateur Scrépel d'intervenir en faveur de son fils.

Ah ouat ! Protestations, lettres, démarches... rien n'y a fait.

Le malheureux Bury a été relégué pour quelques paroles jugées subversives par un quart-d'œil.

—o—

Une autre victime de la férocité bourgeoise, c'est

LIARD-COURTOIS

Il a été envoyé au bagne pour une peccadille que journalièrement tout le monde commet, bourgeois et prolés, ministres et purolins : il a changé de nom ! Mais comme de juste cette peccadille insignifiante, excusée de tous, devient un crime abominable quand elle est reprochée à un anarcho.

Courtois en est la vivante preuve : il paie de cinq ans de travaux forcés cette babiole.

Voici les faits :

En 1892, Courtois fut poursuivi pour délits de paroles à Reims et à Nantes. Préférant sa liberté au pain quotidien (la boule, plus noire et plus fétide que la conscience d'un jugeur) que le gouvernement désirait lui assurer à Clairvaux ou à Poissy, pour une kyrielle de mois, le camarade s'éclipsa.

Par défaut, on le condamna à deux ans de prison à Reims, et autant à Nantes.

Continuer à s'appeler Courtois était scabreux ; autant en valait aller, à la galope, se constituer prisonnier. C'était d'autant plus scabreux que Courtois avait une demangeaison de langue que les enjuponnés trouvaient malséante : il ne pouvait passer devant la porte d'une réunion sans y entrer et y prendre la parole.

Or donc, pour se mettre à l'abri, il prit le nom d'un de ses amis, anarchiste comme lui de son vivant, et mort depuis six mois ; il fit peau neuve, endossa le nom de Liard et fit la nique aux pan-dores.

Ça alla bien pendant dix-huit mois : quoique dans cet intervalle Liard ait eu quelques légers comptes à régler avec les marchands d'injustice, — il resta Liard pour tout le monde. Courtois fut ignoré jusqu'à ce qu'une dénonciation vint mettre les jugeurs sur la piste : le camarade en prison à Bordeaux, pour un discours dégoisé à propos d'une grève, devait être libéré le lendemain. Le plus malin des jugeurs est chargé d'aller le trouver pour lui tirer les vers du nez : « Vous vous appelez Courtois ? » qu'il lui fait.

« Très drôle, cette supposition ! » fait le camarade en s'esclaffant.

Fouinard, Penjuponné aligne et compare les deux signalements (et comme Bertillon est un malin et son système une couillonnade), il reluque Liard et voit tellement de différences entre lui et le Courtois recherché, qu'il conclut à une erreur et ordonne la mise en liberté du prisonnier.

Quarante-huit heures après, les robes rouges s'apercevaient de la boulette. Alors cette engeance fut d'autant plus enragée contre Liard-Courtois qu'elle avait été mise dedans par lui ; elle n'eut de repos qu'après l'avoir entoilé à nouveau. — ce qui ne fut pas trop difficile, le gas n'ayant pas quitté Bordeaux.

Alors, après bien des ruminades, pour dégouter un truc de vengeance, les marchands d'injustice décidèrent de poursuivre le camarade pour faux en écritures publiques.

Voici sur quoi ils se basèrent : un jour, étant au clou, Liard écrivit à un jugeur pour lui parler d'un avocat, — il signa Liard, comme de juste.

Faux en écriture !

À sa sortie du clou, pour que son baluchon de frusques lui fut rendu, le copain dut signer sur le livre du greffe, — il signa Liard pareillement.

Faux en écriture !

Six chefs d'accusation du même tonneau, et il n'en fallut pas davantage pour envoyer Liard-Courtois en cour d'assises.

Le 16 novembre 1894, il passait en jugerie à Bordeaux.

Courtois, ainsi que son avocat, eurent beau prouver qu'il n'y avait pas faux, car ce fatras d'horreurs intitulé Code exige pour qu'il y ait faux : primo, un préjudice causé ; deuxième, l'intention de nuire — choses qu'il n'y a pas mèche de dégoller dans le changement de nom accompli par Courtois.

Ah ouat ! À tous les arguments, l'avocat général répondit : « l'accusé est anarchiste ! » c'était son seul et unique mot.

Les jurés étaient de même farine que l'avocat bêcheur ; après un semblant de délibération ils rapportaient un verdict condamnant Courtois SANS CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES !

Puis, pour bien prouver que c'était l'anarchiste, et non le faussaire qu'ils avaient voulu condamner, ils acquittèrent, immédiatement après la condamnation de Courtois, un honorable commerçant qui avait accouché d'une demi-douzaine de traites fausses et avait empoché la galette au détriment d'un autre commerçant.

—o—

Ceux dont je vais jaspiner maintenant ne sont pas des militants, des anarchistes flamboyants :

LES MALFAITEURS DE LAON

sont deux malheureux diables, pris dans l'engrenage de la misère et ballotés, dès leur jeune âge, de prison en asile de nuit.

« Lardaux, dit l'acte d'accusation, qui n'est âgé que de vingt-deux ans, a déjà encouru six condamnations, il ne se livre à aucun travail régulier.

« Vautier, qui est âgé de vingt-cinq ans, a été condamné dix fois, il est signalé comme paresseux et débauché. »

Comme on le voit, y avait rien de grave à l'actif des deux pauvres bougres : l'un pas de travail régulier, l'autre, paresseux et débauché. Ils n'avaient évidemment pas, sur la conscience, la moindre vieille femme coupée en morceaux... auquel cas on nous eût servi la corrélation normale qu'il y a entre les anarchistes et les tueurs de vieilles femmes.

Le 14 novembre 1894 Vautier et Lardaux ont passé en cour d'assises et ont été condamnés : Vautier à huit ans de travaux forcés.

Lardaux, à cinq ans de la même peine.

Tous deux, leur temps fini, seront par dessus le marché relégués. Ce qui signifie qu'ils ont été condamnés AUX TRAVAUX FORCÉS À PERPÉTUITÉ.

Les causes?... Epluchons l'acte d'accusation :

il y est dit que le 13 juillet 1894, le commissaire spécial arrêtait à la gare de Laon le nommé Lardaux, dont les allures suspectes avaient attiré son attention.

Le pauvre diable sortait de prison le matin même ; d'où pouvaient provenir ses allures suspectes ? On le sut, après l'avoir fouillé ; on découvrit dans son calepin une sorte d'alphabet de convention, puis, brouh ! quelque chose de plus sérieux : « différentes indications paraissant se rapporter à des formules chimiques... »

C'était sérieux, comme vous voyez ! Illico, on fit fouiller tous les détenus de la prison ; sur l'un d'eux, Vautier, on trouva un carnet contenant des chansons anarchistes et des rangées de chiffres qui devaient être des formules chimiques. Bien mieux, sur un bout de papier, on découvrit le plan d'une bombe.

On consulta Girard, le policier-chimiste, qu'en-graisse le conseil municipal de Paris ; avec ces babioles le jean-foutre édifica une pyramide (un piédestal pour son imbécillité) : ça devint des formules terrifiantes, des explosifs formidables, des gaz asphyxiants, etc... Turpin n'est qu'un écolier, comparé à ces deux ignorants.

Car, l'acte d'accusation constate leur manque complet d'instruction :

« Lardaux est d'une intelligence ordinaire, son instruction est nulle et il ne possède aucune notion de chimie... »

De l'intelligence de Vautier, de son instruction, pas un mot ! D'où il faut conclure que ce purolin n'a pas, lui non plus, usé le moindre fond de culottes dans les cours de chimie.

Mais alors, où est le menteur de Girard ou de l'acte d'accusation ? Voici un dilemme : s'ils n'ont pas d'instruction ils ne peuvent pas être chimistes ; or, il est reconnu qu'ils n'ont pas d'instruction... Je m'arrête.

Des formules trouvées sur les carnets des prisonniers, il suffisait d'un peu de franchise pour voir que c'était de la couillonnade : des divagations de détenus.

Hélas ! Il n'en a pas été ainsi : ces deux malheureux, une fois dans les griffes du juge d'instruction ont avoué ce qu'il a voulu ; l'acte d'accusation nous apprend que Lardaux avait des projets de vengeance familiale.

Hé bien, c'est pour ces fadaises, ces blagues de grands garçons que ces deux pauvres diables ont ramassé les TRAVAUX FORCÉS À PERPÉTUITÉ.

Pas moins, une association de malfaiteurs, maquillée sous les quinquets de chats-tigres des gardiens de prison, voilà qui n'est pas commun. Ce serait ridicule, si ce n'était monstrueux !

—o—

J'ai gardé pour la fin — la bonne bouche?...

LORION-GIRIER

qui, sans avoir été victime des lois scélérates n'en subit pas moins — et terriblement ! — la scélératesse de la racaille justiciarde.

Sur les 28 ans d'âge qu'a Girier, presque la moitié — 13 ans ! — le malheureux les a passées en prison ; et, sur ces treize ans, il a croupi huit mois en cellule de condamné à mort, attendant chaque matin l'exécution... Huit mois !... Mieux vaudrait dire huit siècles !

Condamné politique, il l'est indiscutablement, — mais il ne suffit pas d'établir le fait. — sa vie mérite d'être connue, tant elle a été douloureuse.

Il est de Lyon. À treize ans, Girier, malheureux dans sa famille, la plaque et s'en va à l'aventure. Dans les rues il tombe sur un homme qui lui offre à bouffer et un gîte. Il suit l'homme, mais le lâche vite, s'apercevant de quoi il retourne : l'homme était un affreux safigaud.

Echappé, il se cache dans une cave où la police le dénicher. Il est conduit au poste. Là, dans la bande de mouchards le même reconnaît « l'homme », — le porc était un policier !

Comme de juste, mauvaise note s'ensuit pour le gosse : on le condamne à huit jours de prison pour vagabondage et attentat aux mœurs.

Les huit jours dévidés, le petit Girier avait rudement réfléchi : entré gamin en prison, il en sortit un révolté !

C'était à une époque d'effervescence, Lyon bouillonnait. En 1883, les réunions se succédaient l'une sur l'autre ; le gosse y va, — et ne se contente pas d'écouter : il parle ! Et devant des foules de deux et trois mille personnes, ce même, haut comme une botte, fait vibrer les énergies, — il est écouté, applaudi ferme.

Un soir, le commissaire de police veut lui fermer le bec ; le petit se rebiffe et l'engueule.

Pour un homme, l'engueulade d'un quart-d'œil est tarifée à quelques semaines — quelques mois de prison au grand maximum.

Pour un enfant il n'en va pas ainsi : on em-

poigne Girier, on le fiche au clou et on le condamne à être enfermé dans une maison de correction jusqu'à dix-huit ans.

Il avait quatorze ans... QUATRE ANS ! C'est sa dose... Là où un majeur est sauf avec quelques jours !

Nouvelle preuve, après cent mille, de cette fumisterie abominable « l'égalité devant la loi. »

Vers le milieu de 1886, Girier sort de prison. Il a la veine de s'embaucher à Lyon. Pour bien peu de temps, hélas ! Un mois ne s'est pas écoulé que la police vient sermoner son patron, lui apprend que son esclave est un anarchiste et que le mieux est de le balancer illico — conseil que suit le singe.

Brouillé toujours avec sa famille, pourchassé par la mouche, Girier mène pendant des mois une vie de mistouffe. Il trimarde dans la région du Rhône et dans ses balades — toujours propagandant — il récolte une condamnation à un an de prison pour un discours en réunion publique.

Peu désireux d'être à nouveau logé dans les bastilles républicaines, Girier vient à Paris : de là, il file vers le Nord, et sous le nom de Lorion, trouve à gagner sa vie.

Là encore il ne s'endort pas : fait de la propagande — et comme il est riche orateur, son bagout superbe lui attire vite les rancunes guesdistes. Illico, ces écœurants personnages — les chefs bien entendu — susurrent le mot de mouchard...

Au cours d'une manifestation à Roubaix, provoquée par l'enterrement d'un prolo qui, après avoir tué le directeur du bague Vanoutryve, s'était suicidé, Lorion, grimpé sur le mur du cimetière, se fend d'un chouette jaspinage.

Le lendemain, sous l'influence des guesdistes, un journal réac, la *Dépêche*, insinuaient ce que n'osait dire la bande à Delory — à savoir que Lorion devait être un agent provocateur.

Quelques anarchistes — dont il était — vont le soir même dans les bureaux de la *Dépêche* et comme on refuse de rectifier, il s'en suit un léger grabuge : la tourne est un brin détériorée...

Des arrestations s'en suivirent à Roubaix, — Lorion, qui habitait Armentières, eût le temps de s'esquiver et, quinze jours après, par défaut, il était condamné à une douzaine de mois de prison.

—o—

Lorion faisant peau neuve, alla s'installer au Havre ; il s'y croyait en sûreté quand parut dans le *Cri du Travailleur*, organe guesdiste qui aurait mieux mérité le titre de *Cri du Mouchard*, un article dénonciateur. En voici les plus sales morceaux :

Où est Lorion ? Qui a vu Lorion ?

Nous avons appris de source certaine ce qu'est et où habite Lorion, ce matamore de l'Anarchie dont tout le monde connaît la fameuse équipée dans notre région et le rôle suspect qu'il joua dans l'affaire du journal la *Dépêche*.

Or, ce Lorion, c'est comme une énigme pour la police de Constans, il est introuvable...

Eh bien ! voici des renseignements certains qui nous donnent les motifs réels de l'introuabilité de Lorion. Cet individu est anarchiste... mais anarchiste de gouvernement ; il est de la race des Pourbaix et des Brenin. En voici bien la preuve par la lettre suivante que nous avons reçue et qui édifiera nos lecteurs sur le rôle du triste individu en question :

« Citoyen, je vous affirme que le pseudo-anarchiste Lorion est bien un agent provocateur. Cet individu a du talent et une audace sans égale... Il opère au Havre actuellement. Je vous tiendrai au courant des nouvelles pouvant intéresser le parti socialiste.

» X..... »

Au su de cette mouchardise, Girier prit le train pour Roubaix et, avec l'aide des camaros, il organisa une réunion publique où était convoquée la bande dénonciatrice, Delory et Cie.

La veille de la réunion, la police dégottait le refuge de Lorion et venait l'arrêter.

Que faire ? Se laisser entoiler, c'était accrédi- ter les calomnies ; les bourriques guesdistes auraient jubilé et braillé plus que jamais que Lorion était un mouchard et que son arrestation était combinée pour le tirer d'un mauvais pas.

Pour éviter pareille interprétation, quand les roussins se présentèrent, Lorion les reçut à coups de revolver : en moucha un, bouscula l'autre qui roula dans l'escalier et, l'enjambant, se trotta vers la frontière, peu éloignée.

Les roussins, revenus à eux, lui firent la chasse, criant derrière lui « à l'assassin !... Il a tué sa femme !... » Après une course folle, il fut rattrapé, à dix minutes de la frontière, — grâce aux fraudeurs idiots qui, tenant pour vrais les gueulements des roussins, firent le sale métier de policiers amateurs.

La résistance de Lorion ne fit pas taire Delory

et la bande guesdiste : ils reprochèrent au camarade de n'avoir pas tué les roussins !... et continuèrent à mettre leur infamie en circulation !

Quelques semaines après, Lorion passait en cour d'assises et, après une galbeuse déclaration, était condamné à DIX ANS DE TRAVAUX FORCÉS.

—o—

Un peu plus tard, on apprenait d'où sortait la dénonciation contre lui.

En une réunion publique, à Lille, en décembre 1891, les guesdistes étaient obligés d'avouer d'où leur venaient les « preuves » qu'ils prétendaient avoir contre leur victime.

Pour toute preuve, ils montrèrent une carte postale, mise à la poste à Bruxelles, signée du nom de BOISLUSANT, un individu qu'ils avouaient ne pas connaître.

Les salauds n'avaient rien autre ! Cette carte postale, ils l'avaient prise pour argent comptant. Du moment qu'il s'agissait d'un anarcho, ça devait être vrai, — aussi s'étaient-ils empressés de l'insérer.

A cette même réunion, les guesdistes furent obligés d'avouer autre chose : depuis leur première dénonciation, ils avaient reçu une nouvelle lettre du fameux Boislusant, dans laquelle ce triste personnage leur déclarait qu'il s'était trompé sur le compte de Lorion-Girier, qu'il reconnaissait trop tard que ses accusations étaient fausses, et les pria d'insérer...

» Le *Cri du Travailleur* n'en fit rien !

—o—

Voilà donc Lorion au bague.

Le malheureux n'était pas encore au bout de son rouleau : il devait en endurer de plus affreuses !

En 1894, il a la veine d'échapper au massacre des prisonniers anarchistes. N'ayant pu l'escoufler dans le tas, la chiourme prend sa revanche : Lorion-Girier est traduit en conseil de guerre et, sous prétexte qu'il a été un des auteurs de la révolte, il est condamné à mort.

Pendant huit mois, enfoui dans un cachot, il agonise : pendant huit mois, il attend l'exécution... et, chaque matin, au réveil, il rumine : « Ce sera pour demain ! »

Une telle agonie est pire que mille morts !

Enfin, au bout de huit mois, on se décide à le gracier, — si on peut appeler « grâce » le supplice raffiné dont on l'a gratifié : cinq ans de réclusion cellulaire !

La réclusion cellulaire, c'est toujours la mort — mais, plus lente, plus affreuse que la guillotine.

Et, depuis deux ans, Lorion endure ce supplice ! Dernièrement la gouvernance l'a proclamé fou...

Si oui, pourquoi le tient-elle au bague ?

Mais, il n'y a pas à s'arrêter à telle menterie !

Maintenant, un dernier mot : est-il nécessaire d'aligner de longs raisonnements pour démontrer que Lorion-Girier est une victime de la clique jugeuse au même titre que les pauvres gas tombés dans les pièges à bons bougres des lois scélérates ?

Je ne le crois foutre pas !

Et j'ajoute qu'il y a un type qui, s'il était un homme, aurait — plus que tout autre — qualité pour plaider sa cause : c'est Guesde !

—o—

Je m'arrête, nom de dieu !

Ce n'est fichtre pas du luxe, car ma tartine est plus longue qu'un jour sans pain.

Les copains m'excuseront : Il était nécessaire de coller sous le blair des bons bougres qui bouillonnent d'indignation à propos de la condamnation de Zola, une kyrielle de faits, prouvant que ce n'est pas d'hier seulement que les marchands d'injustice débitent des condamnations à faux-foids.

Et cela pour inciter les gas à élargir le débat. S'indigner et protester pour un unique condamné — si intéressant soit-il — est bien.

Mais, s'indigner et protester en faveur de tous les pauvres gas que les chats-fourrés martyrisent — depuis toujours — est bougrement mieux.

Et foutez, ce n'est pas d'indignations et de protestations à l'eau de rose,

C'est d'indignations et de protestations viriles dont il faut accoucher,

Afin que ça finisse, nom de dieu !

A Coups de tranchet

Clameur de circonstance. — L'autre soir, boulevard Saint-Germain, devant un galonnard qui faisait le paon, trois bons bougres ont poussé

le cri de : « A bas l'armée ! » L'un des trois a eu la déveine d'être arrêté.

Salaison de copains. — A Amiens, pour la réunion de l'Alcazar, Morel, Ségard, Tarlier et Lebrun ont ramassé vingt jours de prison, Boutilly quinze et Gamelon huit. Comme témoins à charge n'ont défilé devant le comptoir d'injustice qu'une chieffe de roussins.

Les copains ont profité de la circonstance pour se fendre d'un manifeste galbeux qui a été distribué à profusion.

Bon turbin. — A Nîmes, un groupe de copains vient de se fendre d'une affiche : « Au peuple » expliquant que tous les capitalistes, juifs, chrétiens ou athées sont des bandits de même calibre.

Tir à la cible. — En Grèce, à Athènes, deux gas d'attaque ont tenté sans succès de dégraisser le roi de leur patelin : ils ont tiré quelques coups de fusil sur cet animal et l'ont raté.

Pour prouver qu'elle a le nez creux, la police a fait une trifouillée d'arrestations et on dit que deux des auteurs du coup sont dans le tas.

Postiche royalarde. — A Blois, les derniers rogatons royalistes viennent de tenir un congrès et le premier lieutenant du roi, un nommé Luy- nes s'est fendu d'une grande postiche pour expliquer que le jour où le duc d'Orléans aura chopé la place du Tanneur National, y aura rien de changé en France : le président s'appellera roi... et voilà tout ! Quant aux républicains, ils garderont leurs fromages.

Y aura rien de changé !
Je le sais, nom de dieu ! Et c'est pourquoi un changement de gouvernement ne suffit plus au populo : être gouverné par des royalistes, des opportunistes ou des sociaux, c'est kif-kif.

Ce que nous voulons, c'est n'être plus gouvernés du tout !

LE RETOUR DE CYVOCT

Enfin, Cyvoct a débarqué à Marseille.

Nom de dieu, ça a dû sembler bougrement bon au pauvre gas de se retrouver libre après en avoir enduré de tant de couleurs !

Mais foutre, voici que la malechance le poursuit encore et va assombrir sa jubilation : au débarquement il a appris que son frère, qui s'était rudement démanché en sa faveur, a cassé sa pipe il y a quelques jours à Lyon.

Au saut du bateau, c'est un oiseau de mauvais augure, le quart-d'œil spécial des ports, qui reçut Cyvoct et lui indiqua de se rendre au bureau colonial où l'attendait son père.

Dans la journée, Cyvoct a rendu quelques visites à des camarades et, le soir, a pris le train pour Lyon.

Un quotidien bourgeois a donné quelques tuyaux sur son aspect actuel et sa vie au bague, les voici résumés :

« Cyvoct, a aujourd'hui 37 ans ; il est de taille moyenne, sec et nerveux, les yeux vifs sous des sourcils profondément dessinés ; la barbe noire en pointe est coupée ras sur les joues. On le devine doué d'une rare énergie.

» Quant à sa vie au bague, il a souffert surtout de la vie en commun, il y était inscrit sous le numéro 15.263 et n'a jamais quitté le pénitencier de l'île Nou.

» Il fut tour à tour menuisier, jardinier, portefaix et cantonnier.

» Quand la grâce est venue le toucher, Cyvoct était convoyeur de vivres.

» Il raconte d'une voix émue la signification de cet acte libérateur :

« J'étais, dit-il, occupé à écrire à mon ami » Boullé, secrétaire du comité, qui a pris l'initiative de ma candidature à Paris, lorsque le » porte-clés entra dans ma case, et me com- » manda d'aller au bureau du commandant : » Celui-ci me dit : « Arrivé au bout de ma » carrière, je suis heureux de ne pas l'avoir » achevée sans avoir pu vous annoncer votre » grâce. » Et il ajouta que je devais m'apprêter » à partir par le prochain courrier. »

» En quittant le pénitencier, le commandant dit à Cyvoct : « Vous ne me touchez pas la » main ? — Non, je ne vous serre pas la main, » répondit Cyvoct, vous ne m'avez pas serré » la main, jusqu'à présent, je ne vous la ser- » rai pas avant de partir. »

» Cyvoct se rendit à Nouméa où, après quel-

ques jours d'attente, il s'embarqua à bord de l'Armand Béhic... »

Quand donc, emboitant le pas à Cyvoct, reviendront des bagnes de Cayenne et de Nouméa tous les pauvres copains qui y agonisent ?

Il serait temps, mille dieux !

ON FUSILLE LES VOLEURS !

Par Eugène Pottier

Venez sur les barricades,
Rouges encore du sang
De quelques bons camarades,
Lire un arrêt menaçant.
Ces mots, écrits à la craie,
Provoquent bien des pâleurs ;
Lisons ce qui les effraie :
« On fusille les voleurs ! »

Ah ! c'est l'heure des justices !
Enfin, nous tenons sous clé
Bandits, recéleurs, complices ;
Ils ne l'auront pas volé.
Beaux tripoteurs de nos hontes,
Amnistieus-fusilleus !
Vous allez rendre vos comptes :
« On fusille les voleurs ! »

Ah ! vous pressuriez sans trêves,
Et mettiez à tout propos,
Dans la balance des grâces,
Le faux poids des chassapots.
Dans vos codes terroristes
Les gens sont des non-valeurs ;
Tremblez, gros capitalistes :
« On fusille les voleurs ! »

Bonapartistes honnêtes,
Les tengeurs devront, bien sûr,
Vous prendre avec des pincettes
Pour vous acculer au mur ;
Car vous ne sentez pas l'ambre,
Gens de tripots et d'ailleurs,
Survivants du Deux-Décembre :
« On fusille les voleurs ! »

Et vous sainte Compagnie,
Escrocs des derniers moments ;
Au chevet de l'agonie
Crochetant les testaments ;
On tient dans vos tabernacles
Des caboulots de jongleurs,
Noirs brocanteurs de miracles :
« On fusille les voleurs ! »

Ah ! vous voilà pris au piège,
Vous, accapareurs, filous,
Qui nous vendiez sous le siège
Un œuf cinquante-sept sous !
Vous encaissiez des victimes
Les tortures et les pleurs,
Tueurs par francs et centimes :
« On fusille les voleurs ! »

Vous mettiez, bande maudite,
Dans vos spéculations,
L'atmosphère en commandite,
Le soleil en actions.
Vous desséchiez à sa source
La vie, ô monopoleurs !
Hommes de sac et de Bourse :
« On fusille les voleurs ! »

Mais non !.. — que le peuple est bête ! —
Les gros s'échappent !... Voyons !
Douze balles dans la tête
De quelques gueux en haillons !
Affamés qu'on croyait ires,
Ils ont, pour nourrir les leurs,
Pris... des pains de quatre lires !...
« On fusille les voleurs ! »

Aux Copains

En vue de la prochaine foire électorale va être publiée EN PÉRIODE ÉLECTORALE, chique brochure

de Malatesta, traduite pour la première fois de l'italien.

Comme ENTRE PAYSANS, la brochure EN PÉRIODE ÉLECTORALE est sous forme dialoguée; c'est une virulente critique du suffrage universel: un socialo et un anarcho discutent et, en une belle vigueur d'argumentation est dépioté le suffrage universel.

EN PÉRIODE ÉLECTORALE sera laissée aux premiers souscripteurs, qui en prendront au moins un cent, à cinq francs le cent.

L'exemplaire, dix centimes.
Adresser les demandes et la galette aux bureaux du PÈRE PEINARD, 15, rue Laviouville (Montmartre) Paris.

PETIOTES JOIES

LE JURY DE ZOLA

Pensées des douze jurés avant de rendre le verdict

PREMIER JURÉ. — Il va me payer mon dérangement, le salaud !

DEUXIÈME JURÉ. — Il est coupable, l'avocat général l'a dit !...

TROISIÈME JURÉ. — Sacrées douleurs de reins !... Et avec ça, ce nom de dieu de Zola me fait faire de la bile !... Il n'y couperas pas.

QUATRIÈME JURÉ. — J'ai perdu aux courses hier !... Zola est coupable !...

CINQUIÈME JURÉ. — Avec toutes ces histoires-là, le commerce ne marche pas !... Je vais te le saler !...

SIXIÈME JURÉ. — Il est avec les juifs. Ma religion m'ordonne de le punir !...

SEPTIÈME JURÉ. — D'abord, puisqu'il est accusé, c'est qu'il est coupable !... Y a pas de fumée sans feu !...

HUITIÈME JURÉ. — On est capable de casser ma devanture si j'acquitte Zola !... Je sais ce que je vais faire...

NEUVIÈME JURÉ. — Puisque le Petit Journal dit qu'il est coupable...

DIXIÈME JURÉ. — Il a insulté l'Honneur de l'Armée, à ce qu'on dit... Il veut nous amener la guerre !... Attends un peu !...

ONZIÈME JURÉ. — Quelle veine ! J'ai gagné le gros lot !... Non, Zola n'est pas coupable !... Mille fois non !...

DOUZIÈME JURÉ. — Y a pas à m'illusionner... Hier, pendant que j'étais aux assises, ma femme m'a cocufié avec Untel... Cochon de Zola !!!

×

Tous les jurés. — En notre âme et conscience, nous déclarons... etc...

Le Malfaiteur de semaine :

GEORGES-GEORGES.



Kif-kif le boulangisme, dont il n'est en somme qu'un nouvel avatar, l'anti-sémitisme ne se contente pas d'être l'enfant chéri de la raticonnerie et de la soldatesque, il flatte et exploite dans les grands prix le mécontentement populaire.

Entre autres points de commun avec son aîné il y a la revision, mais ce n'est plus la revision de la constitution, la grande guitare dont jouaient les partisans de l'homme au cheval noir, il s'agit ce coup-ci d'une revision autrement galbeuse : la revision des fortunes préchées par les journaux anti-sémites de l'autre côté de la grande tasse.

Il est vrai que, pour eux, ce n'est encore que la revision des fortunes juives; mais, patience, une fois partis de ce pied, on ne saurait s'arrêter à moitié chemin.

Quand on aura dégorgé les sangsues rapaces de la juiverie pourquoi ne ferait-on pas subir la même opération aux goules cléricales, bougrement engraisées, elles aussi, du sang des arbis et des colons ?

Car foutre, y a pas que les Youddis, comme ils disent là-bas, qui aient les pattes croches, — parmi cette lépre algérienne, ces loups-cerviers

de la finance interlope, ces prêteurs à la petite semaine, y a pas mal de roumis et même de musulmans, — et n'importe sa race ou sa religion, Schylock n'en exige pas moins implacablement sa livre de chair.

Y a aussi la plèbe juive, milliers de pauvres bougres qui, quoique baptisés au sécateur, ne sont pas cousins de Rothschild et tirent à perpète le diable par la queue. Ceux-là n'ont qu'une chose à faire, se dépêtrer de l'esprit de caste dont on les emberlificotte et se joindre aux prolos arbis et européens pour la grande lessive, la fameuse revision des fortunes.

Car on y joindra à cette chouette revision l'article additionnel dont a parlé Jaurès à l'Aquarium, son complément indispensable : la revision intégrale de toutes les fortunes juives, chrétiennes et musulmanes.

Et le peuple *fara da so* comme disent les bons bougres de macaronis ! Il n'attendra pas que, comme le voudrait Jaurès, ce soit un parlement socialo qui commence cette revision, ou que ce soit un dictateur à panache comme le rêvent les anti-sémos.

Du sabre on en a soupé en Afrique, aussi bien que de la gouvernance civile : les chaparderies d'un Sapor n'ont pas fait oublier le capitaine Doineau.

Donc le populo opérera lui-même, nom de dieu ! La racaille levantine, comme dit l'ex-communard Humbert, donnera un coup de main aux prolos juifs et européens.

—o—

Maintenant que j'ai dégoisé sur la situation algérienne, revenons par chez nous, mille charognes.

Car y a pas qu'en Afrique, pécaïre, que les fortunes soient indument acquises et soient sujettes à revision : c'est du même blot dans notre patelin.

Oui, bon dieu, et je vas illico en faire la démonstration simple et irréfutable, — sans même remonter aux âges rudement lointains où la propriété s'accaparait à la pointe du sabre,

Où les seigneurs, bandits de grands chemins, rançonnaient les paysans de leur voisinage et les pauvres diables demarchands cheminant sur les routes tortueuses des campluches d'alors,

Où les raticheurs, rudement ficelles, spéculaient sur la superstition du gredin féodal et des masses serves pour bâtir des églises et des couvents chiquement bien achalandés.

Nenni ! Nous allons tout bonnement rester dans notre cochon de siècle : le siècle de la chameaucratie capitalote et bourgeoise.

La révolution de la fin du siècle dernier, faite par les Jacques de la cambrousse et par les van-pieds des villasses, a foutu bas la royauté et la noblesse : curés et noblaillons passent la frontière, leurs biens sont confisqués, déclarés propriétés nationales, tirés en vente.

Comme la bourgeoisie est déjà au sac, elle les achète pour des prix dérisoires, si bien que les biens du clergé et de la noblesse deviennent la proie des bourgeois.

Le populo se brosse le ventre, il se contente des « grands principes », des « déclarations des droits de l'homme », et autres bourdes, — à d'autres le rôti, à lui la fumée, vié daze.

Puis, c'est le coup des assignats, les agissements des enfouisseurs d'or, les spéculations des bandes noires.

La misère fut grande chez le cul-terreux pendant la première moitié de notre siècle. Comme les roules n'existaient qu'en rêve, qu'à plus forte raison on ne connaissait pas les chemins de fer, il ne fallait pas s'attendre, en cas de manque de récolte, au blé d'Amérique, comme au jour d'aujourd'hui.

Un coup de grêle, la gelée, un quelconque fléau, c'était la misère noire : les horreurs de la famine.

Aussi l'usure faisait florès ! Un salopiaud arrivé au village avec un sac d'écus prêtait à cent pour cent, doublait son magot, râflait les terres des alentours.

Un biais communément employé par ces jean-foutre c'était le prêt sur réméré, la vente avec faculté de rachat.

Comme piège à pétrosquins, c'est mieux que l'hypothèque, ça pompe plus sûrement vie et biens du bon bougre acculé à cette extrémité.

Le fourbi a, pour les immeubles, une sacrée ressemblance avec les opérations que font ces autres officines de grinches, — les mont-de-piété, — sur les frusques et les meubles, c'est tout bêtement un prêt sur gages.

Au jour convenu vous ne pouvez vous libérer et pour cause : votre bien appartient au sacrifiant qui vous a tendu ce piège.

Combien de terres, pendant plus de cinquante ans, ont été chapardées de cette manière ? Rien que dans nos parages, cré pétard, à Janticot, à

Bramapan, à Terrofort, à la Béziade on les chiffre par centaines.

D'un autre côté l'Etat a volé grande largeur. Depuis un quart de siècle, les impôts ont doublé, tandis que, par contre, le prix des terres baissait des deux tiers.

A l'ombre de l'Etat des floppées de libustiers ont fait fortune; des fournisseurs véreux, des entrepreneurs voraces, des fonctionnaires de plus en plus nombreux ont fait danser à nos écus une sarabande infernale.

— 0 —

Aussi, foutez de foutez, ils ne seront pas fâchés, les campluchards, que s'amène enfin cette terre promise: la revision des fortunes.

On revisera de bon cœur, mille dieux!
On revisera l'Etat et les richards avec ensemble!

L'un sera déchargé des mille fonctions plus ou moins indispensables qu'il a accaparé; l'initiative individuelle et la libre entente, la commune libre d'individus libres se chargeront volontiers de celles qui seront utiles.

Quant aux riches, désormais incapables de vivre de leurs domaines, puisque personne ne voudra plus trimer pour leurs beaux yeux, ils se laisseront exproprier en douceur par les paysans révoltés.

Les champs à perte de vue, les prés, les bois, les côteaux couverts de vigne retourneront à la commune paysanne.

Pour faire le pendant, une pareille revision s'opérera chez les gas des villes: usines, ateliers, magasins retourneront au corps de métiers, aux travailleurs.

Après quoi la mélancolie sera bannie à jamais! Et il n'y aura plus de question juive... elle se sera résolue simplement en même temps que la question sociale.

Que les féroces antisémites commencent donc la revision des fortunes juives et nous continuerons, nous, les bons bougres sociaux et anarchos, par la revision de toutes les fortunes.

LE PÈRE BARBASSOU.



Espagne. — L'indignation du popolo contre l'inquisition et les inquisiteurs modernes ne fait que croître et embellir.

Après les manifestations de la Corone et de Barcelone — cette dernière beaucoup plus importante qu'on n'avait su, puisqu'il y a eu une quarantaine de mille de manifestants, — voici que l'agitation continue.

A Valladolid, à Saragosse et à Mataro, il y a eu d'importantes manifestations, toujours pour réclamer la revision du procès de Montjuich.

Cette rouspétance populaire pourrait bien arriver à donner du fil à retordre à la maudite gouvernance espagnole. D'autant plus facilement qu'une mistouille épouvantable corse encore l'indignation et augmente le raffut.

L'autre jour, à Salamanque, il y a eu une grande manifestation d'affamés: trois mille pauvres bougres et pauvres bougresses ont trébuché dans les rues, drapeaux déployés, hurlant leur famine. Une délégation a été d'abord envoyée chez le maire et le préfet qui, très gentiment, ont recommandé l'ordre et invité les manifestants à rentrer chez eux.

Pour un préfet et un maire, ce dernier conseil est facile à suivre... même en voyage, — il n'en va pas pareil pour les sans-logis.

Il y a pourtant un joint... quand on sait qu'on est chez soi partout! C'est ce qu'ont ruminé les manifestants. Aussi, sans faire de magnés, ils ont pris la gare du chemin de fer d'assaut, ont envahi les greniers et se sont distribués du blé.

Et foutez, y a pas qu'à Salamanque que le popolo a soupé de bouffer du vent!

En Italie, c'est encore pire, si possible! Aussi le grabuge continue un peu partout.

Pour donner aux copains une idée de la crapulerie des bandits de la haute je vais leur fiche sous les mirettes un extrait d'un bouquin que vient de publier un officier italien qui, en 1893, fut envoyé en Sicile pour massacrer les révoltés. Le barbe ne peut donc pas être suspecté de partialité en faveur des paysans.

C'est dans la province de Catane, où l'autre

semaine y a encore eu du grabuge, que le galonné fut expédié et il raconte la conversation qu'il a eu avec le pharmacien du patelin:

« Vous voyez ces terrains? me dit-il, marchant avec moi le long de la route provinciale. Ce sont des biens patrimoniaux de la commune, et comme tels, suivant la justice, ils devraient être divisés en autant de lots qu'il y a de familles dans la commune. Mais au lieu de cela l'administration locale et les riches ont accaparé tout cela, et continuent à l'exploiter en dépit des droits de la population.

— Mais de quel droit?

— Du seul droit de leur force. On a porté des plaintes, adressé des enquêtes; rien, en réponse, que de vagues promesses. C'est alors que, voyant l'inertie du gouvernement, la population a résolu de se faire justice elle-même. Le 23 janvier dernier (1893) elle a pris possession des terres qui étaient à elle. Ce n'était pas un délit, et voilà exactement tout ce que voulaient ces pauvres gens. Des fameux *fasci* il n'était encore nullement question, et moins encore du socialisme de Karl Marx, que l'on a rendu responsable des troubles de Sicile. Les paysans allaient simplement prendre possession de terres dont personne, en droit, ne pouvait leur contester la propriété, lorsque, sur la place du Municipio, le chemin leur fut barré par une troupe de carabinieri, de soldats, de gardes-champêtres, une vingtaine d'hommes en tout. J'assistais à la scène. Il n'y eut pas une sonnerie de trompe, pas une sommation légale: je n'entendis rien qu'une brusque décharge de mousqueterie, suivie d'un hurlement de stupeur. Treize hommes tombèrent, mortellement atteints: la place se couvrit de blessés, et la foule s'enfuit à travers champs, avec des cris de vengeance. Mais vous n'avez pu oublier cette catastrophe, le bruit énorme qu'elle a produit en Italie, et comment les ministres promirent devant la Chambre que pleine et entière justice serait faite.

— Eh bien?

— Savez-vous comment l'aventure finit? Simplement par l'arrestation et l'expulsion de tous ceux de nos paysans qui, s'étant trouvés sur la place ce jour-là, avaient eu la chance de n'être pas massacrés. Aussi ne vous étonnez-vous pas d'apprendre que, dès le lendemain, naquit ce *Fascio* que vous êtes maintenant venu réprimer.

Nom de dieu, y a de quoi serrer les poings! M'est avis que si l'officier eut eu du poil au ventre il aurait plaqué l'armée régulière et aurait été donner un coup de main aux insurgés!

Ah ouat!... Ecoutez-le raconter les misères des prolétaires qui turbinent dans les mines de soufre, — misères plus atroces encore que lui a dépeintes un ingénieur:

« Ces malheureux, dit l'ingénieur, sont enfermés dans un cercle vicieux. Ils se sont mis, depuis quelque temps, à travailler davantage pour compenser les pertes que leur faisait subir la diminution du prix du soufre. Mais à mesure qu'ils travaillent davantage et produisent plus de soufre, le prix du soufre diminue d'autant. Que faire? Il y aurait bien des remèdes, mais ils seraient à longue échéance, et, en attendant il faut vivre. Le seul remède infaillible serait de réduire la production, de façon à faire remonter les salaires; mais ce serait pour les mineurs une réduction de travail, et la crise agricole fait qu'on ne peut songer à les employer au travail des champs. Et il y a en Sicile plus de cinquante mille familles qui vivent uniquement de l'industrie du soufre.

— Mais alors?

— Alors, il résulte de tout cela que toutes les mesures qu'on prendra pour venir en aide à l'industrie sicilienne seront stériles si elles ne font point partie d'un système de mesures plus général et remédiant avant tout à la crise agricole. Il y a pour l'Etat de gros sacrifices d'argent à faire, qui, sans doute, lui seront pénibles, mais faute desquels la Sicile sera demain le théâtre de troubles autrement graves que ceux d'hier, si graves que leur répression seule coûtera davantage à l'Etat que ce qu'il en aurait coûté pour les éviter. Car la Sicile souffre en ce moment de deux maladies, dont l'une est chronique, l'autre aiguë. La première consiste dans la mauvaise organisation de la propriété dans les régions agricoles; l'autre, dans l'effrayante aggravation de la crise économique pour toutes les classes de la population.

Et l'officier a continué son métier de représentant!

Qu'a-t-il donc dans les veines?
De la bouze de vache ou du pissat de richard?

Rectification

28 Février 1898.

Mon Cher Pouget,

En réponse à l'entreffilet qui nous concerne, la camarade Eugénie Collot croit devoir se borner à vous répéter ce qu'elle eut déjà l'avantage de répondre aux observations que vous lui fîtes de vive voix. Elle se déclare trop anarchiste pour tenir compte des critiques qui contrarient son initiative.

J'ajouterais que l'IDÉE NOUVELLE n'étant pas une entreprise commerciale mais un effort de bonne propagande, nous attendons des camarades l'indulgence qu'ils accordent volontiers à toute œuvre de ce genre. Nous avons fait tout notre possible et nous continuerons à le faire dans l'avenir.

Bien cordialement.

HENRI DUCHMANN.

Chers amis, je vous répondrai ce que j'ai déjà dit à la camarade Collot: c'est parce que je suis anarchiste que je trouve déplaisant qu'on fasse des classes d'invités et qu'on en laisse le quart à la porte sous prétexte qu'ils ont la malechance d'avoir une carte rose en place d'une bleue — et cela, lorsque la salle est à demi vide!

Cette critique de détail ne m'empêche pas d'applaudir aux initiatives de l'IDÉE NOUVELLE et je n'ai qu'un regret c'est que ce groupe ne se manifeste pas plus souvent.

E. P.

L'Idée Nouvelle

Dans le courant de mars, l'Idée Nouvelle donnera par M. Léopold Lacour une conférence sur la liberté de l'amour et de la maternité.

Et par Adolphe Retté une conférence sur la jeune littérature.

Dans le courant de mars également l'Idée Nouvelle donnera une Seconde lecture-conférence de LA CAGE.

Les camarades trouveront au secrétariat, 20, avenue de Saint-Mandé le programme spécialement dessiné pour la Cage par Steinlen.

OHÉ, LES BONS FIEUX

Réclamez partout

L'ALMANACH

DU

PÈRE PEINARD

Pour l'année crétine 1898

(AN 106 DU CALENDRIER RÉVOLUTIONNAIRE)

TEXTE. — Ce que je vous souhaite; Ruminades sur le calendrier; Dévidage des mois; Pluie d'étoiles, éclipses et marées; les Saisons; le Père Peinard, chanson du popolo, avec la musique; les Cabots de la haute; le Sabottage; la Fabrication de l'or et des pierres; l'Inquisition moderne en Espagne; les Hordes de trimardeurs; Sergot, poésie; le Distinguo du « tien » et du « mien »; A la Caserne, chanson des conscrits, avec la musique; l'Autorité tue l'amour; le Pacte de Famé

GRAVURES. — Liberté! l'Automne; l'Hiver; le Printemps; l'Été; Rien pour tous, tout pour un (extrait du « Postillon » de Munich); le Veau d'or; le Pédaleur et le Capitalo (extrait de « The Comming Nation », journal de la colonie Ruskin); l'Inquisition: la noyade, le fouet et le bâillon; « orillaco » les chairs; l'arme; les ongles, l'écrabouillage des parties sexuelles; Germinal! Gessler vit encore! dessin de Rodol; la Misère en gibus et en redingote; le Paysan, dessin de A. Willette; le Mariage moderne; le Pain cher, dessin d'Herman Paul (extrait du « Cri de Paris »).

PRIMES AU GRAND ŒIL. — SUR LEUR DEMANDE LES ACHETEURS DE L'ALMANACH RECEVRONT PENDANT UN MOIS, LES Temps Nouveaux, LE PÈRE PEINARD.

EN OUTRE, L'ALMANACH CONTIENT UNE INVITATION A L'ŒIL POUR LE THÉÂTRE CIVIQUE.

Prix de l'Almanach: 25 cent.

Pour le recevoir franco: 35 cent.

Adresser tout ce qui concerne l'ALMANACH DU PÈRE PEINARD, AUX BUREAUX, 15, rue Lavoisier (Montmartre), Paris.

BOYCOTTAGE ET SABOTTAGE

Pour vulgariser la double pratique du *Boycottage* et du *Sabottage* les membres parisiens de la Commission du Boycottage au Congrès de Toulouse ont publié en brochure le rapport de leur Commission.

Afin de rendre cette brochure de facile propagation, elle est mise en vente aux prix minimes suivants :

| |
|---|
| 10 brochures, 0,25 ; par la poste, 0 fr. 35 |
| 100 — — — par colis postal, 2 fr. 50 |
| 500 — — — — — 11 fr. » |
| 1000 — — — — — 20 fr. » |

Les demandes doivent être adressées, avec les fonds, au camarade Emile POUGET, 15, rue Lavieuville (Montmartre), Paris.

Une seconde brochure, indiquant *par industries*, les moyens de mettre le *Sabottage* en pratique est en préparation. Les camarades qui auraient des renseignements à donner sur le sabottage dans leur métier, sont priés de les communiquer à l'adresse ci-dessus.

Communications

Paris

Bibliothèque Sociale de Montmartre, 2, rue d'Orchamps.

Samedi 5 mars, causerie par Broussouloux sur les élections. — Urgent.

N. B. — Tous les jeudis, les camarades qui désirent prendre des volumes sont avisés que la Bibliothèque est ouverte de 8 h. à 10 h.

— "Syndicat Indépendant des Employés de Paris", samedi, à 9 heures du soir, deuxième assemblée trimestrielle.

— Groupe d'études sociales des Libertaires des X^e et XI^e arrond., 164, avenue Parmentier, salle Belpaire. Réunion tous les lundis, à 9 h.

— Groupe d'Etudes sociales du XIII^e, 104, avenue d'Italie. Tous les vendredis, à 8 h. 1/2.

— Groupe des Etudiants Révolutionnaires Internationalistes. Réunion le mercredi, à 8 h. 1/2 du soir, 36, rue de la Montagne-Ste-Geneviève.

— Groupe Communiste du XIV^e. Réunion tous les dimanches, à 3 h., 51, rue de l'Ouest.

— Bibliothèque Sociologique des Libertaires du XII^e. Les camarades se réunissent tous les dimanches à 2 h., salle Delapierre, 168, rue de Charenton.

Dimanche 6 mars, causeries par des camarades. Chants, poésies révolutionnaires. Les camarades y trouveront les dernières brochures parues.

Banlieue

SAINT-DENIS. — « Les Egaux », groupe libertaire d'études sociales, réunion tous les samedis soir, à 8 h. 1/2, salle Giloppé, au premier, place de l'Hôtel de Ville.

Samedi 5, causerie par le compagnon Grandidier sur « le milieu et l'individu ».

GENNEVILLIERS. — Les libertaires se réunissent le jeudi, à 9 h. du soir, salle Leduc; ils invitent les socialistes et les libre-penseurs à venir discuter avec eux d'une façon courtoise. Entrée libre.

AUBERVILLIERS. — Tous les samedis, à 8 h. 1/2, réunion à la Bibliothèque sociale, 11, rue des Ecoles.

Les camarades qui ont des livres sont priés de les rapporter au plus tôt.

Province

LIMOGES. — La Jeunesse Libertaire se réunit tous les samedis à 8 h. 1/2 du soir, restaurant Brousseau, 3, place du Champ de Foire, au premier étage.

Les camarades qui pourraient envoyer brochures et journaux pour la bibliothèque sont priés de les adresser à la Jeunesse Libertaire, 3, place du Champ de Foire.

P. S. — La bibliothèque est ouverte tous les dimanches de 10 h. à midi. Ceux qui détiennent des livres sont priés de les rapporter au plus tôt.

— Les journaux libertaires sont en vente chez Moreau, place Denis-Dussoubs; Papy, rond-point Garibaldi; kiosque de la Poste et kiosque place Jourdan.

ANGERS. — Les camarades d'Angers invitent ceux de Trélazé et des environs à une réunion le 27 février à 3 h. de l'après-midi, aux Bonnes Fillettes.

Tactique à suivre en vue de la comédie électorale. Les camarades sont priés de ne pas rater.

AMIENS. — Les camarades sont invités à se réunir le samedi à 8 h. 1/2 du soir et le dimanche, à 5 h. du soir, au Cent de Piquet, faubourg du Cours.

Une souscription est ouverte en faveur des familles que l'incarcération des copains condamnés pour la réunion de l'Alcazar met dans la plus grande nécessité.

Adresser les fonds au camarade Lemaire, 3, rue de Motte.

CETTE. — Les copains se réunissent chaque jeudi et samedi au café Isoird, 2, route Nationale.

TROYES. — Montperrin, rue de Gournay, 65, vend et porte à domicile le "Père Peinard" le "Libertaire" et les "Temps Nouveaux", ainsi que les brochures libertaires.

NIMES. — Les libertaires réunis se trouvent tous les samedis et dimanches Bar du Musée Haut Courbet. Les bouquins de la Bibliothèque sont à la disposition des camarades.

— Le "Père Peinard", l'"Almanach du Père Peinard" et les journaux, brochures, revues ou chants libertaires sont à la disposition des copains, tous les soirs, depuis 8 h., café Fosquet, bar du Musée, boul. Courbet.

— Réunion des libertaires, café Dayre, 22, rue de la Vierge.

REIMS. — Le camarade Fourdvinier, 30, rue de Metz prévient les personnes qui désireraient prendre connaissance des écrits libertaires, qu'elles peuvent s'adresser chez lui. Il tient à leur disposition journaux, brochures, livres, etc.

— Samedi 5 mars, à 8 h. 1/2, salle de la Libre-Pensée (ancienne salle Vamy), conférence publique et contradictoire. Le citoyen Gérald-Richard est spécialement invité. Plusieurs orateurs prendront la parole.

Sujet traité : la situation actuelle et ses conséquences, l'impuissance du parlementarisme.

EPINAL. — Un groupe d'études sociales vient de se former à Epinal. Les camarades désireux d'assister à ses réunions n'ont qu'à s'adresser au copain Loquier, 25, rue Rualménil.

Les camarades qui pourraient envoyer bouquins et brochures pour la bibliothèque du groupe n'ont qu'à les adresser à Loquier.

MARSEILLE. — Les journaux, brochures et chansons libertaires sont criées par le camarade Coradi.

— La Jeunesse Anarchiste donnera une causerie tous les jeudis, à 9 h. du soir, bar des Vignobles, 14, passage des Folies-Bergères.

LE MANS. — Les lecteurs du "Père Peinard", des "Temps Nouveaux" et du "Libertaire" se réunissent tous les samedis à 8 h. 1/2 du soir, salle Stroz, avenue de St-Gilles.

DUNKERQUE. — Le "Père Peinard" est en vente chez le dépositaire, Alfred, 50, rue du Sud et dans les kiosques de la ville.

SAINT-CHAMOND. — Les camarades invitent les jeunes gens soucieux de leur liberté à se rendre tous les samedis de 7 h. 1/2 à dix heures du soir et le dimanche à 9 h. du matin, rue de la Boucherie, au comptoir n° 23. On causera!

TARARE. — Le "Père Peinard" et toutes les publications libertaires sont en vente chez Gaynon, sur la Pêcherie.

— Les copains se réunissent tous les dimanches dans la soirée, chez Charles, cafetier, rue Belfort.

TOULON. — Les camarades trouveront toutes les publications anarchistes rue Vincent Cordouan, 2, au marchand de journaux.

En vente aussi, la brochure : les "Variations guesdistes".

GAP. — Le "Père Peinard" et toutes les publications libertaires sont en vente chez Lindsay, kiosque en face la caserne vieille.

Extérieur

LIÈGE. — Les libertaires se réunissent tous les dimanches, à 6 h. du soir, chez P. Schiebach, 85, quai d'Orban.

CHARLEROI. — Tous les libertaires se réunissent le samedi, à 8 h. 1/2, au café du Temple de la Science.

VERVIERS. — Nizet, 69, rue du Coronmeuse, vend tous les journaux et publications libertaires.

Petite Poste

M. Troyes. — P. Lille. — F. Amiens. — D. Billy. — B. Dijon. — G. Albertville. — B. Marseille. — B. Le Mans. — R. La Ferrière. — V. Nîmes. — M. St-Nazaire. — T. Puyblain. — C. Reims. — H. Vienne. — S. Roubaix. — M. Bruxelles. — H. Orléans. — B. Scamon. — R. Puget. — P. Bordeaux. — P. Brioules. — Reçu règlements, merci.

POUR GRAISSER LE TIRE-PIED DU PERE PEINARD

C. Tarare 0.45; T. Puyblain 0.50; B. Scamon 1 fr.; L. M. Bradford 0.50; R. Poget Ville 1 fr.

POUR ETIEVANT. — L. M. Bradford 0.75; St-Chamond, excédent d'écot, trois camarades 0.75.

SOLIDARITE INTERNATIONALE

POUR LES FAMILLES DES DETENUS

Adresser les fonds au camarade G. Billon, 17, rue Princesse, Paris.

Le groupe se réunit tous les lundis soirs au local habituel.

Un ami 1 fr.; un camarade 0.50; Ardonin 1.50; une amie 1 fr.; une amie 0.25; cinq poteaux, chacun 0.50, 2.50; un camarade 0.50; Néréba 0.50; un ami 0.25; solidarité 0.40; un camarade 0.50; mercredi, collecte salle des Mille-Colonnes 7.70; vendredi 25, salle du Pré aux Clères 12.10; samedi 26, salle Chaynes 7.50. Total 33 fr. 20. Envois à deux détenus 15 fr.

LIBRAIRIE SOCIOLOGIQUE

61, Rue Beaumar, 61

Un copain vient d'ouvrir une boutique de librairie où sont en vente toutes les publications libertaires et d'économie sociale.

Les camarades feront bien de s'y fournir et d'y amener leurs amis afin que cette entreprise de propagande puisse tenir.

En vente aux bureaux du Père Peinard

Les ALMANACHS DU PERE PEINARD pour 1896 et 1897, l'exemplaire, 0,25; franco, 0,35.

L'ALMANACH DU PERE PEINARD pour 1894 (saisi).

Brochures à 0 fr. 10; franco 0 fr. 15 l'exemplaire.

VARIATIONS GUESDISTES, opinions anciennes de Jules Guesde, Gabriel Deville, etc., recueillies et annotées par Emile Pouget.

L'ANARCHIE, par Elisée Reclus.

UN SIECLE D'ATTENTE, par P. Kropotkine.

AUX JEUNES GENS, par P. Kropotkine.

L'AGRICULTURE, par P. Kropotkine.

EDUCATION, AUTORITE PATERNELLE, par André Girard.

LES REVOLUTIONNAIRES AU CONGRES DE LONDRES.

DEFENSE D'ETIEVANT.

PATRIE ET INTERNATIONALISME, par Hamon.

LA GRANDE REVOLUTION, par Kropotkine.

LA LOI ET L'AUTORITE, par Kropotkine.

ENTRE PAYSANS, par Malatesta.

L'ANARCHIE DANS L'EVOLUTION SOCIALISTE, par Kropotkine.

LE MACHINISME, par Jean Grave.

LA PANACEE-REVOLUTION, par Jean Grave.

IMMORALITE DU MARIAGE, par René Chaughli.

Brochures à 0 fr. 15; franco 0 fr. 20 l'exemplaire.

NOTRE CHER ET VENERE PRESIDENT, publiée par le "Libertaire".

LES CRIMES DE DIEU, par Sébastien Faure.

POURQUOI NOUS SOMMES INTERNATIONALISTES, publication du "Groupe des Etudiants socialistes, révolutionnaires internationalistes".

L'INDIVIDU ET LE COMMUNISME, publication des E.S.R.I.

REFORMES ET REVOLUTION, publication des E.S.R.I.

MISERE ET MORTALITE, publication des E.S.R.I.

Brochures à 0 fr. 25; franco 0 fr. 30 l'exemplaire.

LE DOGME ET LA SCIENCE, par E. Janvion.

L'ORDRE PAR L'ANARCHIE, par D. Saurin.

LES TEMPS NOUVEAUX, par Kropotkine.

PAGES D'HISTOIRE SOCIALISTE, par W. Tcherkesoff.

Divers

LA SOCIÉTÉ AU LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION, par Jean Grave, 0 fr. 60; franco, 0 fr. 70.

DIEU ET L'ÉTAT, par Bakounine (avec portrait), 1 fr.

ENDEHORS, par Zo d'Axa, le vol., 1 fr.; franco, 1 fr. 30.

COMMENT L'ÉTAT ENSEIGNE LA MORALE, publication des E.S.R.I., le vol. 1 fr. 50; franco, 1 fr. 75.

BIBLIOGRAPHIE DE L'ANARCHIE, par Netlau, fort volume documentaire, in-8°, 5 francs.

GUEULES NOIRES, album de dix croquis, d'après l'œuvre de Constantin Meunier, par Luce, préface de Charles Albert, 1 fr.; franco, 1 fr. 30.

La collection de LA SOCIALE, 1895 et 1896, 76 numéros, brochée, 7 fr. 50; franco, 8 fr.

LE PERE PEINARD, années 1891, 1892, 1893, l'année, brochée, 8 fr.

LE PERE PEINARD (nouvelle série), 1896-1897, 62 numéros, 8 fr.

En volume à 2 fr. 50; franco, 2 fr. 80

LA CONQUÊTE DU PAIN, par P. Kropotkine.

LA SOCIÉTÉ FUTURE, par Jean Grave.

LA GRANDE FAMILLE, par Jean Grave.

L'INDIVIDU ET LA SOCIÉTÉ, par Jean Grave.

LA PHILOSOPHIE DE L'ANARCHIE, par Ch. Malato.

DE LA COMMUNE A L'ANARCHIE, par Ch. Malato.

LES JOYEUSÉS DE L'EXIL, par Ch. Malato.

LA DOULEUR UNIVERSELLE, par Sébastien Faure.

DE MAZAS A JÉRUSALEM, par Zo d'Axa.

BIRIBI, par Darien.

LES INQUISITEURS D'ESPAGNE, par Del Marmol.

PHILOSOPHIE DU DÉTERMINISME, par Jacques Sautarel.

LA PSYCHOLOGIE DU MILITAIRE PROFESSIONNEL, par Hamon.

LA PSYCHOLOGIE DE L'ANARCHISTE-SOCIALISTE, par Hamon.

LE SOCIALISME ET LE CONGRES DE LONDRES, par Hamon.

ŒUVRES DE BAKOUNINE.

LE SOCIALISME EN DANGER, par Doméla Nieuvenhuis.

SOUPES, par Lucien Descaves.

L'EVOLUTION, LA REVOLUTION ET L'IDÉAL ANARCHIQUE, par Elisée Reclus.

Le PERE PEINARD doit être en vente dans les bibliothèques des gares. L'y réclamer.

Le Gérant : L. GRANDIDIER.

Imp. L. Grandidier, 15, rue Lavieuville, Paris.



« Dites donc, Général, en attendant la grande boucherie, envoyez donc mes gosses à celle-ci... »